

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 17 janvier 2017 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
M. Craig Sauvé, conseiller de ville  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville  
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement  
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

Me Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement  
M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement  
M. Aurèle Blanchette, directeur - Services administratifs  
M. Sébastien Lévesque, directeur - Travaux publics  
M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine  
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social  
M. Mathieu Legault, secrétaire-rechercheur, service du greffe  
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

---

**10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum**

À 19 h 03, le maire Benoit Dorais ouvre la séance du conseil d'arrondissement et constate le quorum.

---

**CA17 22 0001**

**10.02 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

- 10.10 Motion pour la localisation de l'anneau de patinage réfrigéré au parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest
- 20.08 Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente au montant total de 5 000 \$ à la Maison Benoit Labre (dossier 1177321001)
- 40.09 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses sur le domaine privé dans le secteur Griffintown délimité par le boulevard Georges-Vanier et son prolongement, la rue Notre-Dame Ouest, l'autoroute Bonaventure et le Canal de Lachine

Et d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**10.03 - Période de commentaires des élus****Le maire Benoît Dorais aborde les sujets suivants :**

1. Décès de Mamie Henriette : hommages.
2. Qualité déficiente du déneigement : nouvel entrepreneur - entrepreneur rencontré pour lui faire part de l'insatisfaction généralisée - pénalités ont été et seront appliquées selon le contrat en vigueur.
3. Problématiques de stationnement dans Griffintown : manque de stationnement, incivilité, non respect des règlements – SPVM, poste de quartier 15, sollicité pour assurer le respect de la réglementation.
4. Fermeture de l'aire d'exercice canin (AEC) du parc Campbell Ouest le 31 mars 2017 : nouvelle AEC aménagée en partenariat avec l'arrondissement de Verdun – ouverture au début de l'été - aménagements des autres AEC seront bonifiés.
5. Piétonnisation des rues Saint-Ambroise et Atwater : projet-pilote sur trois ans - correctifs à chaque année jusqu'à l'aménagement final.
6. Indexation des sommes versées aux organismes partenaires : résultats financiers de l'arrondissement positifs – indexation de 2 %.

**Le conseiller Alain Vaillancourt aborde les sujets suivants :**

1. Indexation des sommes versées aux organismes partenaires : résultats financiers de l'arrondissement positifs – indexation de 2 %.
2. Revitalisation du boulevard Monk : structures lumineuses installées sur les lampadaires - nouveau mobilier urbain.
3. Défi hivernal au parc Angrignon : parcours de 5 kilomètres - 12 février 2017.
4. Coupe Gadbois de judo (Judomonde) : compétition au centre Pierre-Charbonneau.

**La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les sujets suivants :**

1. Accident impliquant une dame âgée au coin du boulevard Monk et de la rue Jolicoeur : intersection problématique connue - demandes répétées à la Ville-centre - virage prioritaire à gauche - feu de traverse piétonnière exclusifs.
2. Montréal transitoire : conférence à l'Écomusée du fier monde, 26 janvier 2017 – usage temporaire des bâtiments vacants d'intérêt patrimonial.
3. Motion sur le projet d'aménagement d'un anneau de glace réfrigéré au parc Angrignon : assurer la réalisation du projet.
4. Règlement modifiant le règlement de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : quorum - présence des membres - observateurs.
5. Projets examinés par le comité consultatif d'urbanisme: trois adoptions de plans d'implantation et d'intégration architecturale à l'ordre du jour.
6. Vitalité culturelle Sud-Ouest : recensement des ressources culturelles disponibles de l'arrondissement - consultation en partenariat avec Culture Montréal - consultation le 25 janvier 2017.
7. Activités culturelles des mois de janvier et février 2017.

**Le conseiller Craig Sauvé aborde les sujets suivants :**

1. Piste cyclable nord-sud reliant le Centre-ville à l'arrondissement : développement du transport actif - rencontre avec le responsable du dossier à la Ville-centre - piste cyclable à venir bientôt.
2. Fiabilité du métro : nombreuses pannes - plus d'aiguillages nécessaires - rapport demandé à la STM sur les interruptions de service et un plan de redressement – transparence requise – rendre disponibles plus d'autobus comme navettes entre les stations en cas de pannes.
3. Forum citoyen sur les déplacements autour des rues Saint-Jacques et Saint-Antoine : dépôt du rapport de Convergence – examen par la Table de la sécurité urbaine - actions de l'arrondissement et de la Ville-centre.

**La conseillère Sophie Thiébaud aborde les sujets suivants :**

1. Décès de Mamie Henriette : hommage.
2. Construction du pavillon des aînés de Pointe-Saint-Charles et de la nouvelle Bibliothèque Saint-Charles : appel d'offres à venir sur le futur pavillon des aînés de Pointe-Saint-Charles (10.07) - études de circulation - demandes de subventions en cours pour la nouvelle bibliothèque Saint-Charles.
3. Programme Quartier 21 dans Pointe-Saint-Charles (20.02) : investissement de 30 000 \$ - survol du projet en lien avec le Plan de développement social et le Plan de développement durable - sécurité alimentaire.
4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble au 230, rue du Dominion (40.08) : considération de l'ensemble des éléments communiqués - réglementation applicable dans l'étude du projet.
5. Motion sur les conversions en copropriétés (10.09): frein à la conversion d'immeubles en copropriétés divisées – absence de règlement préservant le parc de logements locatifs.
6. Dépense des sommes recueillies par l'arrondissement pour le logement social et communautaire : création de réserves foncières et acquisitions de terrains - projet d'acquisition d'un terrain en cours, en collaboration avec la Ville-centre - deux réserves foncières sous examen.
7. Gestes réalisés en matière de logement : rapport à venir de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (modifications réglementaires, réserves, etc.) - financement d'un organisme sans but lucratif pour la création d'un registre des baux.

---

**10.04 - Période de questions et commentaires du public****Madame Brigitte Beaudry : Aménagement d'un anneau de glace réfrigéré au parc Angrignon**

Madame souligne les démarches entreprises par un groupe de citoyens pour l'aménagement d'un anneau de glace réfrigéré au parc Angrignon. Le comité exécutif de la Ville a finalement décidé de l'aménager au parc Maisonneuve. Elle demande l'engagement des élus à entreprendre des démarches afin de changer la décision du comité exécutif.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Madame Vivianna Riwilis (RIL – SOCAM) : Diminution du nombre de logements locatifs**

Madame explique que le Réseau information logement (RIL) a procédé à un recensement afin de documenter la transformation d'immeubles entraînant la diminution du nombre de logements locatifs dans le secteur de la Congrégation du quartier Pointe-Saint-Charles. Madame dépose le rapport et demande à continuer de travailler avec l'arrondissement pour améliorer la situation.

**Dépôt du document « Gentrification et transformation du cadre bâti - Perte de logements locatifs au sud de Pointe-Saint-Charles ».**

La conseillère Thiébaud et le directeur Villeneuve répondent.

Question répondue sur place.

**Monsieur Cédric Glorioso-Deraiche (Action-Gardien) : Diminution du nombre de logements locatifs**

Monsieur explique qu'Action-Gardien mène une nouvelle campagne qui vise à documenter la perte de logements locatifs et à développer de nouveaux outils réglementaires afin de lutter contre le phénomène. Il souhaite savoir si les élus ont l'intention d'adhérer à cette campagne.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Madame Patricia Turner : Projet immobilier au 230, rue du Dominion**

Madame rappelle l'historique du projet immobilier. Elle invite les élus à poursuivre le dialogue avec le groupe de citoyens opposés au projet actuel ainsi que le promoteur.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Monsieur Charles Pearo : Projet immobilier au 230, rue du Dominion**

Monsieur dresse la liste des problématiques dans le secteur du Village Stelco. Il souhaite une solution tripartite négociée visant la construction d'un immeuble d'avant-garde qui respecte la réalité et le cadre bâti du quartier.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Madame Jennifer Seguin : Projet immobilier au 230, rue du Dominion**

Madame souligne le travail de planification qui avait été mis en œuvre pour le redéveloppement du quartier Griffintown et souhaite que l'arrondissement suive cet exemple dans la planification du secteur du Village Stelco.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

---

**10.05 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération**

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

---

**10.06 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération**

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de janvier.

---

**10.07 - Appels d'offres à venir :**

- Divers travaux au chalet du parc Oscar-Peterson
- Réparation des ascenseurs au Centre culturel Georges-Vanier
- Services professionnels pour la conception du pavillon des aînés du carré d'Hibernia

---

**CA17 22 0002**

**Motion soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec**

Considérant l'importance des communautés noires dans l'histoire et le développement de la métropole tant au plan culturel, social, sportif et économique;

Considérant l'apport des communautés noires à l'essor et au dynamisme du Sud-Ouest, la communauté noire de la Petite-Bourgogne ayant notamment joué un rôle fondamental dans la naissance et l'évolution du jazz;

Considérant que le Mois de l'histoire des Noirs permet de rapprocher les Montréalais et les Montréalaises de plusieurs horizons;

Considérant que les valeurs véhiculées par le Mois de l'histoire des Noirs rejoignent les valeurs de cohabitation, d'intégration, de mixité sociale et de sensibilisation au vivre-ensemble tel qu'édicté dans le Plan d'action de développement social 2016-2020 ;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest présente durant le Mois de l'histoire des Noirs une riche programmation mettant en valeur des artistes locaux et de renom.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud  
Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que Le Sud-Ouest reconnaisse l'importance des différentes communautés noires et leur apport à la collectivité;

Que le conseil d'arrondissement convie la population du Sud-Ouest et de Montréal à participer en grand nombre aux activités proposées en février soulignant ce 25<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

---

### CA17 22 0003

#### Motion sur les conversions de logements locatifs en copropriétés

Attendu que le droit des locataires au maintien dans les lieux est l'un des piliers de la législation québécoise en matière d'habitation depuis 1973 (article 1936 du Code civil du Québec) ;

Attendu que 68,5% des ménages du Sud-Ouest sont locataires et que 32,7% des personnes vivent avec un faible revenu après impôt (Statistiques 2011) ;

Attendu que la conversion de logements locatifs en copropriétés est un phénomène qui a pris de l'ampleur à Montréal et dans l'arrondissement du Sud-Ouest et que cela induit de fortes pressions sur de nombreuses personnes locataires ;

Attendu qu'il existe trois types de copropriétés :

- Indivise : qui permet à plusieurs personnes d'exercer un droit de propriété sur un même bien sans séparation matérielle du bien ; chacun ne pouvant agir indépendamment des autres, et un seul compte de taxe étant émis pour tous les copropriétaires.
- Divise : qui implique une séparation matérielle de l'immeuble et un droit exclusif à chaque propriétaire d'user et de percevoir les fruits de la partie qui lui appartient ; un compte de taxe par copropriétaire étant émis.
- Une copropriété divise peut également être horizontale, c'est-à-dire que le lot sur lequel étant situé le bâtiment peut être subdivisé en plusieurs lots distincts auxquels sont associés des titres de propriété distincts.

Attendu que la Loi sur la Régie du logement interdit la conversion d'un logement locatif en copropriété divise dans l'agglomération de Montréal, à moins d'une résolution d'un conseil d'arrondissement permettant de déroger à cette interdiction selon le Règlement sur la conversion des immeubles en conversion divise de la Ville de Montréal ;

Attendu qu'en plus de l'approbation du conseil d'arrondissement, la conversion en copropriété divise est assujettie à l'obtention préalable de la Régie du logement en vertu de la Loi sur la Régie du logement ;

Attendu l'étude de mai 2013 de Louis Gaudreau, professeur à l'Université du Québec à Montréal, intitulée « Le développement immobilier et le droit au maintien dans les lieux des locataires, la législation québécoise en matière d'habitation et son application dans les grands centres urbains », qui a étudié, entre autres, les règlements sur la conversion en copropriété divise de chacun des arrondissements montréalais ;

Attendu que l'offre de copropriétés divisées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest a explosé dans les douze dernières années avec le boom immobilier ;

Attendu que le Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriétés divisées ne couvre pas la conversion en copropriétés indivises, qu'il n'existe pas d'interdiction sur la conversion en copropriétés indivises sur le territoire de l'agglomération et que les conseils d'arrondissement et/ou la Ville de Montréal n'ont pas de juridiction en ce qui concerne les conversions indivises ;

Attendu que, bien que le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriétés divisées stipule clairement que « le conseil statue sur toute demande de dérogation », une conversion divise horizontale a été traitée dernièrement par le service des permis de l'arrondissement du Sud-Ouest grâce en vertu du Règlement sur le lotissement ;

Attendu que le Règlement sur le lotissement est décrit, selon le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, comme la « première étape dans le processus de développement d'un territoire avant que celui-ci ne soit construit », et donc que son application concerne d'abord et avant tout le redéveloppement de terrains vacants ;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest :

- Abroge le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriétés divisées sur l'ensemble de son territoire, retirant au conseil d'arrondissement le pouvoir d'accorder des dérogations à l'interdiction de convertir des logements locatifs en copropriétés divisées, et remettant ce pouvoir à la Régie du logement ;
- Modifie son Règlement sur le lotissement afin que celui-ci ne soit plus utilisé pour permettre des conversions divisées horizontales ;
- Collabore avec les comités logement de l'arrondissement afin de participer à un plan de communication, ceci dans l'objectif d'augmenter l'information aux ménages locataires sur leurs droits en termes de maintien dans les lieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

---

10.09

Un débat s'engage.

Commentaires du maire Dorais.

---

**CA17 22 0004**

**Motion pour la localisation de l'anneau de patinage réfrigéré au parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest**

Attendu l'avis négatif qu'a rendu la société Stationnement de Montréal au printemps dernier concernant le projet citoyen d'aménager un anneau de patinage réfrigéré de 400m dans la portion ouest du stationnement desservant le parc et la station de métro Angrignon, situé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest;

Attendu que ledit avis était fondé sur un scénario d'augmentation substantielle de l'achalandage au stationnement incitatif de la station de métro Angrignon, en relation avec la congestion automobile que le comité Mobilité Montréal anticipait à partir de septembre 2016 autour des chantiers routiers, principalement celui du nouvel échangeur Turcot;

Attendu la décision du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, suite à l'avis de Stationnement de Montréal, de ne pas procéder, en juin 2016, à l'octroi de contrat pour la préparation du site et l'installation, entre les mois de novembre et avril, d'un anneau de patinage réfrigéré longue piste au parc Angrignon pour une période d'essai de 3 ans;

Attendu qu'après une analyse complète réalisée par les services du Sud-Ouest au courant de l'automne 2016, il a été démontré qu'il n'est pas possible de réaliser le projet de l'anneau au parc Ignace-Bourget, tel que proposé par la Ville-centre comme alternative au site Angrignon;

Attendu les bonifications apportées au service de la STM en septembre 2016 et janvier 2017, en lien avec les chantiers routiers, et l'inauguration récente d'une nouvelle gare de train à Lachine;

Attendu que de récentes observations effectuées au stationnement incitatif du parc Angrignon entre 9h et 17h en semaine ne démontrent pas une augmentation significative de son utilisation;

Attendu que dans le cas où le stationnement serait utilisé à pleine capacité, les 450 places qu'occuperait l'anneau entre les mois de novembre et avril représente moins d'une demi-rame de métro sur la Ligne Verte (capacité d'environ 1 100 passagers);

Attendu que le comité citoyen à l'origine du projet y travaille depuis plus de 4 ans et que ses membres ont étroitement collaboré avec les élus et les fonctionnaires de la Ville-centre et de l'arrondissement dans le but qu'un anneau de patinage réfrigéré longue piste soit installé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest;

Attendu qu'une pétition de près de 1 500 signatures demandant à la Ville de Montréal de s'engager à la réalisation du projet au parc Angrignon a été déposée au conseil municipal en décembre 2013 et que les récentes publications sur la page Facebook du projet ont suscité beaucoup d'intérêt;

Attendu que le projet contribuerait grandement à la revitalisation du parc Angrignon (3e en importance sur l'île de Montréal) et ainsi, à la valorisation et à la promotion de l'arrondissement Le Sud-Ouest;

Attendu que le site du parc Angrignon est situé à proximité d'une station de métro et offre ainsi un accès privilégié pour plusieurs clientèles;

Attendu la localisation centrale du site : situé à moins de 30 minutes en métro des principales universités et CÉGEPs et au centre de 3 des 4 principales commissions scolaires de l'île de Montréal;

Attendu que le site du parc Angrignon possède déjà des infrastructures (bâtiments) qui pourraient potentiellement servir de pavillon d'accueil, tant pour les utilisateurs de l'anneau que pour les adeptes des autres sports pouvant être pratiqués dans le parc Angrignon (location d'équipement sportif, vestiaires, aires de repos, toilettes et services de restauration, etc.);

Attendu que l'arrondissement Le Sud-Ouest compte un nombre important de familles à faible revenu (dont plusieurs nouveaux arrivants) et qu'il affiche un taux de décrochage scolaire parmi les plus élevés à Montréal, ce qui en fait un secteur pouvant bénéficier grandement d'installations récréo-sportives accessibles financièrement et offrant des bienfaits considérables pour la santé physique et psychosociale;

Attendu que le projet s'adresse à une vaste gamme de clientèles telles : grand public (de tous âges et capacités physiques), scolaire, patineurs de vitesse, groupes « fitness », etc., et qu'il contribuerait à la freiner l'exode des familles au profit de la banlieue;

Attendu les fluctuations de température de plus en plus fréquentes dues aux changements climatiques et le défi d'entretien et financier que cela pose aux administrations municipales;

Attendu qu'un anneau de 400 mètres permet aux jeunes de la relève en patinage de vitesse longue piste de s'entraîner et de participer à des compétitions de niveau régional et national;

Attendu que 5 des 8 clubs de patinage de vitesse situés sur l'île de Montréal (62,5 % des inscriptions) sont situés dans la portion ouest de l'île;

Attendu qu'environ 50 % des jeunes pratiquant le patinage de vitesse souhaitent se développer en patinage longue piste dès le début de l'adolescence (préférence personnelle et/ou risque de blessures moins élevé);

Attendu que près de 80 % de la relève québécoise en patinage de vitesse se trouve dans le sud du Québec et de l'Ontario;

Attendu la localisation éloignée des anneaux de patinage réfrigéré longue piste existants (Québec, Calgary et Halifax);

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le Conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande au Comité exécutif de la Ville de Montréal de reconsidérer sa décision de suspendre et possiblement relocaliser au parc Maisonneuve le projet citoyen d'aménager un anneau de patinage réfrigéré 400m dans la portion ouest du stationnement desservant le parc et la station de métro Angrignon, afin que cette infrastructure sportive puisse enfin voir le jour au parc Angrignon en décembre 2017. Rappelons que les élus du Comité exécutif se sont engagés, en novembre 2015, à réaliser le projet sur ce site.

Que cette motion soit transmise pour réponse au maire de Montréal, M. Denis Coderre, à M. Pierre Desrochers, président du Comité exécutif et responsable des finances et des grands projets, à M. Réal Ménard, élu responsable des grands parcs au Comité exécutif, et M. Dimitrios Jim Beis, responsable des sports au Comité exécutif, ainsi qu'aux fonctionnaires des services des grands parcs et des sports impliqués dans le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le maire Benoit Dorais, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

**CA17 22 0005**

**Octroi d'un contrat à Les Entreprise Daniel et Fils inc. au montant de 113 825,25 \$ pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2016-2017 (dossier 1165137005)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 113 825,25 \$, pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2016-2017, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Daniel et Fils inc., pour un montant de 113 825,25 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1165137005

---

#### CA17 22 0006

**Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ pour l'année 2017 à Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles, pour le projet Quartier 21 (dossier 1165111015)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles, pour une durée d'un an, laquelle se termine le 31 décembre 2017, pour le projet « Tisser des liens verts et comestibles au sud de Pointe-Saint-Charles » dans le cadre du projet Quartier 21;

D'octroyer à cet organisme une contribution financière de trente mille dollars (30 000 \$), payable en deux versements, soit vingt-sept mille dollars (27 000 \$) à la signature de la convention et trois mille dollars (3 000 \$) après l'acceptation du rapport final, qui doit être remis avant le 31 janvier 2018;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1165111015

---

#### CA17 22 0007

**Addenda - Reconduction du contrat octroyé à 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), pour une période de 12 mois, au montant de 65 000 \$, pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers récupérés lors des évictions portant la valeur totale du contrat à 259 087,06 \$ (dossier 1140662001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 65 000,00 \$ pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers récupérés lors des évictions, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De reconduire le contrat octroyé à 9176-7277 Québec Inc. (Go Cube) pour une période de 12 mois, au montant de 65 000,00 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres n°13-13352, majorant ainsi la valeur du contrat à 259 087,06 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1140662001

---



**CA17 22 0008**

**Addenda - Reconduction du contrat octroyé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour une période de 12 mois, au montant de 41 007,31 \$, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des travaux de plantation d'arbres et de voirie majorant ainsi le montant total du contrat de 41 007, 31 \$ à 82 014,62 \$ (dossier 1162892003)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 41 007,31 \$ pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des travaux de plantation d'arbres et de voirie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De reconduire le contrat octroyé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour une période de 12 mois, au montant de 41 007,31 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres n°16-15139, portant ainsi la valeur totale du contrat de 41 007,31 \$ à 82 014,62 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1162892003

---

**CA17 22 0009**

**Dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA16 22 0225 corrigée relatifs à l'octroi d'une contribution financière non récurrente à différents organismes, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, en 2017 (dossier 1166901002)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA16 22 0225 corrigée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1166901002

---

Il est proposé par le maire Benoit Dorais, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0010**

**Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2017, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 20 267 \$ (dossier 1164399004)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'indexer de 2% les totaux des contributions financières, pour l'année 2017, à l'égard des organismes énumérés ci-dessous;

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 20 267 \$ aux organismes ci-après désignés:

Organismes	Contributions financières	Contributions financières indexées	Indexation (\$)
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	17 597 \$	17 949 \$	352 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	276 821 \$	282 357 \$	5 536 \$
Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique	174 921 \$	178 419 \$	3 498 \$
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	368 711 \$	376 085 \$	7 374 \$
Corporation l'Espoir	3 649 \$	3 722 \$	73 \$
Les Scientifines	5 212 \$	5 316 \$	104 \$
Loisirs Saint-Henri	14 594 \$	14 886 \$	292 \$
Prévention Sud-Ouest	120 596 \$	123 008 \$	2 412 \$
YMCA Pointe-Saint-Charles	31 273 \$	31 898 \$	625 \$
<b>Total</b>	<b>1 013 374 \$</b>	<b>1 033 641 \$</b>	<b>20 267 \$</b>

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1164399004

#### CA17 22 0011

**Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2017, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 6 555 \$ (dossier 1164399005)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'indexer de 2% les totaux des contributions financières, pour l'année 2017, à l'égard des organismes énumérés ci-dessous;

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 6 555 \$ aux organismes ci-après désignés:

Organismes	Contributions financières	Contributions financières indexées	Indexation (\$)
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	58 898 \$	60 076 \$	1 178 \$
Centre Culturel Georges-Vanier	31 270 \$	31 895 \$	625 \$
Club Aquatique du Sud-Ouest (C.A.S.O.)	116 885 \$	119 223 \$	2 338 \$
Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal	37 319 \$	38 065 \$	746 \$
Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
Maison des jeunes la Galerie	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
Maison des jeunes l'Escampette	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
Opération jeunesse Ville-Émard/Côte-St-Paul	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
<b>Total</b>	<b>327 768,00 \$</b>	<b>334 323 \$</b>	<b>6 555 \$</b>

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1164399005

**CA17 22 0012**

**Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente au montant total de 5 000 \$ à la Maison Benoit Labre**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à la Maison Benoit Labre pour l'élaboration d'une planification stratégique;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.08 1177321001

---

**CA17 22 0013**

**Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 novembre 2016 (dossier 1167279008)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.01 1167279008

---

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 30.02 à 30.03 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0014**

**Addenda - Ajout et autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 701 900 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017, majorant ainsi le montant total de 7 647 800 \$ à 8 349 700 \$ (dossier 1166076005)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, pour l'exercice 2017, à hauteur de 701 900 \$, majorant ainsi le montant total des dépenses pré-autorisées de 7 647 800 \$ à 8 349 700 \$;

D'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites dans le document en pièce jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.02 1166076005

---

**CA17 22 0015**

**Affectation d'une dépense de l'année 2016 au poste budgétaire frais de réception et d'accueil (dossier 1166406003)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'affecter la dépense de 10 015,01 \$ au poste budgétaire frais de réception et d'accueil;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'aspect financier de ce sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1166406003

---

**CA17 22 0016**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22012) (dossier 1166347009)**

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10 22012), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.01 1166347009

---

**CA17 22 0017**

**Adoption - Projet particulier de modification et d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « débit de boisson alcoolique » dans l'ensemble de la superficie du théâtre, d'ajouter les usages « salle de réception » et « salle de réunion » et de permettre un café-terrasse en cour avant pour le bâtiment sis au 5959, boulevard Monk - Théâtre Paradoxe (dossier 1166347007)**

Attendu que le demandeur a déposé une lettre d'engagement attestant que l'équipement mécanique de ventilation situé en cour avant sera retiré de manière à être invisible de la voie publique;

Considérant la recommandation favorable du CCU émise lors de la séance du 11 octobre 2016;

Considérant l'adoption du premier projet à la séance du 1er novembre 2016;

Considérant la consultation publique du 23 novembre 2016;

Considérant l'adoption du second projet à la séance du 6 décembre 2016;

Considérant qu'à la suite de l'avis publié le 8 décembre 2016, l'arrondissement n'a reçu aucune demande de tenue de registre à l'égard de ce projet.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution modifiant certaines dispositions des résolutions CA11 22 0305 et CA13 22 0445 pour l'immeuble situé au 5959, boulevard Monk, selon les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation d'urbanisme applicable;

**Autorisations**

D'autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » au rez-de-chaussée et à la mezzanine de l'ancienne église;

D'ajouter les usages « salle de réception » et « salle de réunion » dans l'ensemble de l'immeuble;

De permettre l'exploitation d'un café-terrasse en cour avant sur une superficie maximale de 630 m<sup>2</sup>;

**Exigences**

D'exiger que l'espace entre l'entrée principale et l'entrée charretière soit clôturé lors des événements où le café-terrasse est en opération;

Nonobstant les exceptions précédemment décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1166347007

---

**CA17 22 0018**

**Ordonnances - Événement public (dossier 1160532005)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Nom de l'événement	Lieu	Date
Classique de hockey des messieurs	Parc Ignace-Bourget (zone patinoire)	Samedi 4 février 2017 de 9 h à 15 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1160532005

---

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.04 à 40.05 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0019**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1458, rue Basin - Lot A-2a (Phase 4) - Les Bassins du Nouveau Havre (dossier 1164824024)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Michel Hardy - Architecte, déposés et estampillés en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction de l'immeuble situé au 1458, rue Basin - Lot A-2a (Phase 4) - Les Bassins du Nouveau Havre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1164824024

---

**CA17 22 0020**

**Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3000, rue Saint-Antoine Ouest (dossier 1163459017)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les nouveaux plans préparés par la firme Stéphane Hazan architecte, déposés et estampillés en date du 29 novembre 2016 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 3000, rue Saint-Antoine Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.05 1163459017

---

**CA17 22 0021**

**Modification du sens de la circulation sur la rue Ann, entre les rues Wellington et Brennan, sur la rue Brennan, entre la rue de la Commune Ouest et la bretelle d'accès à l'autoroute Bonaventure, et sur la rue de la Commune Ouest, entre la rue Brennan et le viaduc de l'autoroute Bonaventure (dossier 1167365005)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers le nord sur la rue Ann, entre les rues Wellington et Brennan;

De récupérer le panneau de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Ann en direction sud, à l'intersection de la rue Brennan;

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers l'est sur la rue Brennan, entre les rues de la Commune Ouest et Ann;

De récupérer le panneau de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Brennan en direction ouest, à l'intersection de la rue de la Commune Ouest;

D'installer des panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Brennan en direction est et ouest, à l'intersection de la rue Ann;

De récupérer les panneaux de signalisation de sens unique vers l'ouest sur la rue Brennan, entre la rue de la Commune Ouest et la bretelle d'accès à l'autoroute Bonaventure;

De récupérer le panneau de signalisation de sens unique vers l'est sur la rue de la Commune Ouest, entre la rue Brennan et le viaduc de l'autoroute Bonaventure;  
Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.06 1167365005

---

**CA17 22 0022****Implantation d'un arrêt obligatoire sur la rue Coursol en direction est, à l'intersection de la rue du Dominion (dossier 1167365006)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Coursol en direction est, à l'intersection de la rue du Dominion;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1167365006

---

**CA17 22 0023****Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un immeuble au 230, rue du Dominion (dossier 1163459004)**

Considérant la décision du 19 décembre 2016 rendue par l'Honorable juge Thomas M. Davis lequel ordonne au conseil d'arrondissement du Sud-Ouest de rendre une décision en vertu, entre autres règlements, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans un délai de 60 jours après son jugement;

Considérant que la décision du conseil d'arrondissement doit être rendue en fonction des objectifs et critères édictés au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant la valeur d'ensemble des bâtiments industriels anciens reconvertis présents dans le secteur, communément appelé «Village Stelco», lesquels bâtiments ont une valeur patrimoniale reconnue, soit désigné Immeuble d'Intérêt Patrimonial au règlement d'urbanisme ainsi que pour certains bâtiments, d'intérêt patrimonial et architectural au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

Considérant l'objectif général du PIIA :

« la construction d'un nouveau bâtiment requiert une grande connaissance des caractéristiques architecturales présentes et des particularités urbaines du secteur afin de favoriser des aménagements de qualité et une intégration harmonieuse du projet au milieu »;

Considérant la section « Proximité d'un immeuble à caractère patrimonial du PIIA :

Qui stipule clairement que « la construction d'un bâtiment érigé à proximité d'un immeuble à caractère patrimonial, un bâtiment inséré dans un ensemble d'immeubles à caractère patrimonial ou un ouvrage d'art, doit respecter le caractère unique et distinctif de ce type d'immeuble et de son site »;

Considérant les dispositions générales de l'annexe B1 du PIIA, indiquant que :

« le projet de construction doit prendre en compte le caractère des constructions environnantes en ce qui a trait notamment au niveau des planchers, aux parements, aux couronnements, aux saillies, aux escaliers, aux accès et aux ouvertures »;

« la nouvelle construction doit tenir compte de son impact sur l'éclairage naturel et sur l'ensoleillement des propriétés voisines »;

« le revêtement des nouveaux bâtiments doit privilégier la maçonnerie sur l'ensemble des façades »;

« les caractéristiques des espaces libres d'un nouveau bâtiment (un balcon, une loggia, une terrasse) doivent correspondre à celles des espaces libres des bâtiments de même typologie qui se trouvent dans la même unité de paysage »;

« la nouvelle construction doit mettre en valeur et chercher à maintenir le paysage, la végétation et la topographie du site où elle s'implante et chercher à préserver les massifs et les arbres de grande valeur paysagère, écologique ou esthétique »;

Considérant que les plans soumis ne respectent pas les critères énoncés par le Règlement sur le PIIA, entre autres par :

- l'absence d'accès direct à la rue pour les logements faisant face aux rues du Dominion et Duvernay;
- le revêtement du bâtiment projeté, de facture contemporaine comparativement au reste du secteur et, comportant des parements métalliques non présents sur les bâtiments du secteur;
- la proposition de garde-corps en verre non présents sur les bâtiments du secteur;

- l'impact du nouveau bâtiment sur l'ensoleillement de ceux déjà construits, notamment sur la rue Duvernay;
- l'existence, actuellement, d'arbres en bordure du terrain, notamment à l'angle Dominion et Duvernay;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé  
Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

En regard des objectifs et critères d'évaluation ci-haut mentionnés, de refuser, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Eric Huot, architecte, déposés et estampillés en date du 8 mars 2016 et les plans paysagers du 24 mars 2016 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment situé au 230, rue du Dominion,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.08 1163459004

---

#### CA17 22 0024

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses sur le domaine privé dans le secteur Griffintown délimité par le boulevard Georges-Vanier et son prolongement, la rue Notre-Dame Ouest, l'autoroute Bonaventure et le Canal de Lachine**

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses sur le domaine privé dans le secteur Griffintown délimité par le boulevard Georges-Vanier et son prolongement, la rue Notre-Dame Ouest, l'autoroute Bonaventure et le Canal de Lachine, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.09

---

#### 70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

La conseillère Thiébaud demande un suivi sur son courriel du 16 janvier 2017 demandant la transcription par un sténographe de l'audience de la Cour supérieure relative au projet immobilier du 230, rue du Dominion. Cette question est répondue sur place.

---

À 20 h 59, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Pascale Synnott  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2017.

---

Initiales Pascale Synnott